

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS**

SEANCE DU 31 MARS 2010

803/10

L'an deux mille dix et le mercredi 31 mars à 18h 00, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Présents :

Mmes Josiane BUCHACA, Joséphine GROLEAU, Marion MAERTEN, Monique MOLINIER, Christine PINOL, MM. Christian ALLEMANY, Jean AUGÉ, Robert BAISSE, Gérard BARO, Gérard BARRAU, André BARTHES, Gérard BELLOC, Stéphane BOYER, Oliver BRUN, Bernard CHAUD, Adam DA SILVA, Norbert ETIENNE, Claude EXPOSITO, Jean-Claude FADAT, Francis FORTE, André FRETAY, André GALINIER, Jacques GARRIGA, José GINER, Michel GUIRAO, Alain HUC, Christian JANTEL, Bruno JULIEN, Yves LAUGE, Jean-Yves LE BOZEC, Michel LOUP, Jean-Louis MADALLE, Jean-Baptiste MAJORY, Michel MAS, Pierre PENALVA, Ansiou REVALOR, Guy ROUDIER, Alain RYBAUX, Alain SENEGAS, Michel TRINQUIER, Michel UNAL.

Absents excusés :

Mme Michèle DERSON, Géraldine KERVELLA,
MM. Jean-Michel BONNAFOUX, Guilhem BONNARIC, Louis BORRAS, Marcel BUISSON, Charles HEY, Pierre MARHUENDA, Alain MICHEL, Serge PUJOL, Gérard ROQUES, Michel TRILLES, Denis TUR, Claude VISTE.

Objet : Modification de la régie de recettes

Monsieur le Président rappelle que lors du Comité Syndical du 1^{er} mars 2007, les élus ont entériné la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits issus de la vente des composteurs ainsi que la perception de la redevance spéciale des professionnels.

Compte-tenu de la création d'un nouveau tarif pour les clés des conteneurs enterrés à usage des professionnels, Monsieur le Président propose de modifier l'Acte constitutif de la régie en son Article 3 :

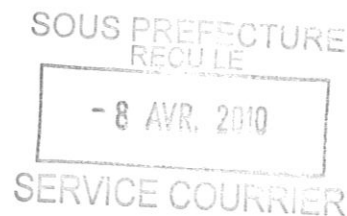
La régie encaisse désormais les produits suivants :

- 1 - Vente de composteurs individuels
- 2 - Redevance spéciale perçue auprès des professionnels
- 3 - Clés supplémentaires ou en remplacement pour bennes enterrées

Le Comité Syndical,

L'exposé de Monsieur le Président entendu,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,



APPROUVE la proposition de Monsieur le Président, de modifier l'Acte constitutif de la régie de recettes en son Article 3.

AUTORISE Monsieur le Président à signer les documents afférents à cette modification.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jour, mois et an susdits.

Le Président,



Alain VOGEL-SINGER

PEZENAS - AGDE
SICTOM

SOUS PREFECTURE
RECU LE

- 8 AVR. 2010

SERVICE COURRIER